



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 décembre 2025

PROJET DE PROCES-VERBAL

Le onze décembre de l'an deux mil vingt-cinq, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Bennwihr s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle culturelle, sous la présidence de M. Francis DONATH, Maire, pour la tenue d'une session ordinaire à la suite de la convocation adressée aux conseillers municipaux le trois décembre de l'an deux mil vingt-cinq.

PRESENTS (9) : M. Francis DONATH, M. Serge KUENTZMANN, Mme Karine BAUMANN, M. Julien DE NARDIS, Mme Virginie DIETERLEN, Mme Catherine FRIEH, M. Olivier BURGY, Mme Patricia HILD, Mme Martine WAGNER.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION (2) :

Mme Anne Christine COLOMBO donne procuration à Mme Karine BAUMANN
M. Benoît MUNIER donne procuration à Mme Martine WAGNER.

ABSENTE (1) : Muriel CROUVEZIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Mireille CIANCIA-METZ.

M. le Maire constate que le quorum est atteint et débute la séance.

Avant d'examiner les points à l'ordre du jour, M. le Maire souhaite modifier l'ordre du jour et en retirer trois points. Il s'agit des points 11, 12 et 13 liés au transfert de la compétence eau et assainissement au SIAEPABE. En effet, certains éléments tangibles devant n'ayant pu être communiqués et transmis à l'assemblée délibérante, ces points sont retirés et ajournés. Concernant le transfert de compétences au SIAEPABE, Patricia HILD considère que les conditions financières auraient dû être discutées avant la signature.

Etat civil :

Naissance

Au nom du Conseil municipal, M. le Maire souhaite la bienvenue à Züleyha SÖYLEMEZ née le 5 novembre au foyer de Kubranur et Kerim SÖYLEMEZ, ainsi qu'à Noah BARBOSA né le 7 novembre au foyer de Julie et Anthony BARBOSA. Félicitations aux parents.

Point 1 – Désignation du secrétaire de séance

Mireille CIANCIA-METZ est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Point 2 – Approbation du procès-verbal de la séance du 3 novembre 2025

En l'absence de remarque, le procès-verbal de la séance du 3 novembre 2025 est approuvé à l'unanimité (pour 11, contre 0, abstentions 0).

Point 3 – Personnel communal : prolongation du contrat de projet

M. le Maire rappelle le contrat de projet occupé par M. Gérard KELBEL, en charge du suivi des travaux de la mairie, dont le contrat s'achève au 31/12/2025.

M. le Maire propose de reconduire ledit contrat pour une durée de 6 mois, à raison de 14h hebdomadaires.

Après discussion, les membres de l'assemblée délibérante, à l'unanimité, approuvent prolongation du contrat de projet pour une durée de 6 mois, à raison de 14 heures hebdomadaires (pour 11, contre 0, abstention 0).

Point 4 – Détermination des critères de mise à la location de parcelles de vignes

M. le Maire informe que, pour raisons de santé, l'exploitant de la parcelle de vignes située au Obere Lohe, d'une surface de 2 ares, souhaite résilier le bail.

Compte-tenu de la surface et de l'emplacement de la parcelle, M. le Maire propose de ne pas réaliser d'appel à concurrence mais la louer au voisin direct, (M. Philippe SCHEIDECKER), qui a déjà donné un accord de principe.

Néanmoins, compte-tenu des nouvelles règles en matière de fermages viticoles, il est nécessaire de définir la valeur locative comprise entre 1 928.06 et 3 856.13 €/ha. Cette valeur est à déterminer pour chaque parcelle dont le bail est à renouveler ou pour chaque nouveau bail.

M. le Maire propose de fixer le fermage de la parcelle précitée au minimum, soit 1 928.06 €/ha.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette procédure et ce tarif (pour 11, contre 0, abstention 0).

Point 5 – Détermination des critères de mise à la location de parcelles champs-prés

M. le Maire explique qu'un appel à candidatures va également être réalisé pour des parcelles de champs-prés au Adamsloch (61.5 ares), au Sembachfeld (6.93 ares) et au Bruckfeld (43.06 ares, en novembre 2026).

Les critères de sélection des candidatures définis en 2023 étaient les suivants :

Condition de candidature :

Les exploitants devront justifier de leur statut d'exploitant agricole et résider sur Bennwihr.

Condition d'attribution :

Tirage au sort.

Fermage :

- Prix : 145€ / ha
- Tarif révisable annuellement selon la variation de l'indice de fermage du Haut-Rhin
- Durée de la location : 9 ans

Après discussion, l'assemblé délibérante souhaite conserver les mêmes critères au niveau des conditions de candidature et classer les candidatures par ordre de priorité :

1^{er} rang : résider sur Bennwihr

2nd rang : exploiter une parcelle sur Bennwihr.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, valide les critères ainsi définis et autorisent M. le Maire à engager les procédures de mise à la location (pour 11, contre 0, abstention 0).

Point 6 – Travaux de réfection de l'église

M. le Maire explique que le conseil de fabrique envisage des travaux de ravalement des façades de l'église, l'habillage des planches de rive, la peinture des boiseries, la peinture du baptistère.

La couleur choisie est identique à celle de la façade de la mairie rénovée. Les couleurs de la façade et des planches de rives sont présentées.

Le montant des travaux étant supérieur à 50 000 €, l'avis du conseil municipal et de l'archevêché est nécessaire.

En l'absence de question, le conseil municipal, à l'unanimité, les travaux de réfection de l'église initiés par le Conseil de fabrique (pour 11, contre 0, abstention 0).

Point 7 – Approbation d'une participation communale par logement créé dans le cadre de l'expérimentation de l'opération d'urbanisme collaboratif « Bimby-Bunti » avec Villes Vivantes

M. le Maire informe que l'objectif national inscrit dans la loi dite « Climat & Résilience » est de diviser par deux l'artificialisation des sols d'ici 2030 et d'atteindre l'absence d'artificialisation nette en 2050 (Zéro Artificialisation Nette, ZAN).

Afin de renforcer l'offre de logements, le laboratoire de recherche & développement de Villes Vivantes, propose des prototypes de nouveaux services de densification douce BIMBY et BUNTI, afin de permettre, aux collectivités comme aux habitants porteurs de projet, de

mobiliser les potentiels du parc bâti existant et des microfonciers privés dans le but de produire une offre de logements abordables et compatibles avec le ZAN.

Pour ce faire, la commune participera à hauteur de 1200 € par projet aboutit, à verser au porteur de projet.

Après discussion sur les modalités pratiques et davantage d'explications pratiques, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la participation communale de 1200 € par logement créé dans le cadre de l'opération d'urbanisme collaboratif « Bimpy Bunti (pour 11, contre 0, abstention 0).

Point 8 – Détermination du tarif du repas des aînés

Mme Karine BAUMANN rappelle que le repas des aînés se tiendra le dimanche 25 janvier 2026 et est gratuit pour tout bennwihrien de 70 ans et plus (ainsi que pour chaque conjoint accompagnant de moins de 70 ans).

Certains habitants souhaitant inviter une personne extérieure à Bennwihr ou de moins de 70 ans, il est nécessaire de fixer le prix du repas qui s'élève à 42.90 € cette année.

Mme Karine BAUMANN donne lecture du menu retenu.

Après discussion sur le montant à demander aux personnes extérieures, le conseil municipal, à l'unanimité, valide la participation au repas des aînés à 43€ pour toute personne extérieure ou de moins de 70 ans, hors conjoint (pour 11, contre 0, abstention 0).

Point 9 - Budget principal 2025 : décision modificative n°3

M. Serge KUENTZMANN explique que, comme chaque année et afin de procéder au paiement du solde de la participation au SIVU du Mandelberg d'un montant de 46 511.81 €, une décision modificative (DM) est nécessaire car le chapitre 65 – Autres charges de gestion courante, n'affiche pas un solde suffisant et un chapitre ne peut être en négatif.

Il souligne que la somme peut sembler importante mais des investissements sont prévus.

Il propose donc d'ôter 25 000 € au chapitre 011, article 615231 – Voiries, et d'alimenter l'article 65568 – Autres contributions, au chapitre 65 de 25 000 €.

Il précise en outre que la subvention 2025 à verser au GESCOD n'était pas incluse dans le tableau des subventions et propose de procéder à cette rectification (montant 203.55 €)

Après discussion, l'assemblée délibérante, à l'unanimité, approuve ces propositions (pour 11, contre 0, abstention 0).

Point 10 - Budget principal 2026 : ouverture anticipée des crédits

M. Serge KUENTZMANN explique qu'afin de régler des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget 2026, il propose l'ouverture anticipée des crédits suivants :

Chapitre	Montant inscrit au budget 2025 (hors restes à réaliser)	Ouverture proposée 2026
20 – Immobilisations incorporelles	55 000	12 500
21 – Immobilisations corporelles	717 000	179 250
23 – Travaux en cours	2 444 800	484 000
Total		675 750 €

Puis M. Serge KUENTZMANN donne lecture du détail des dépenses prévisionnelles :

Chapitre 20

Article 203 – frais d'études : étude salle polyvalente

Chapitre 21

Articles :

2116 – cimetière : clôture du cimetière

2131 – bâtiments publics : chaudière salle polyvalente

2135 – installations générales, agencements : panneaux d'information, borne interactive, panneaux d'affichage, agencement intérieur mairie

2151 – réseaux de voirie : travaux sur voirie communale

21538 – autres réseaux : éclairage public

2158 – autres installations, matériel et outillage : outillage service technique

2182 – matériel de transport : remorque

2183 – matériel informatique : écran interactif

2184 – matériel de bureau et mobilier : mobilier mairie

2188 – autres immobilisations corporelles : décos de Noël, réfrigérateurs.

Chapitre 23 :

231 – travaux en cours : travaux mairie

En l'absence de questions, l'assemblée délibérante, à l'unanimité, valide l'ouverture anticipée des crédits.

Point 11 – Informations du maire rendant compte des décisions prises dans le cadre des délégations du conseil

Urbanisme

Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) :

Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) :

- Demande reçue de Maître Théodore LEPELLETIER portant déclaration d'intention d'aliéner d'un immeuble bâti sur terrain propre appartenant à M. et Mme ZEBROWSKI,

consistant en un bien situé 4 rue de la Fecht, cadastré section AA33 et AA34, d'une superficie totale de 23a03ca.

- Demande reçue de Maître Joanne ALBRECHT portant déclaration d'intention d'aliéner d'un immeuble non bâti appartenant à M. et Mme KIENLEN, consistant en un bien situé allée Saint-Alexis, cadastré section 15 n° 153, d'une superficie de 7a20ca.
- Demande reçue de Maître Béatrice GUILLIER portant déclaration d'intention d'aliéner d'un immeuble bâti sur terrain propre appartenant à la CAISSE DE CREDIT MUTUEL DR ALBERT SCHWEITZER, consistant en un bien situé 27 rue du Maréchal Leclerc, cadastré section 3 n° 73/18 et 133/18, d'une superficie totale de 424 m².
- Demande reçue de Maître Aurélie KRIEGUER portant déclaration d'intention d'aliéner d'un immeuble bâti sur terrain propre appartenant à Mme Elisabeth GREINER, consistant en un bien situé 1 rue d'Avallon, cadastré section 9 n° 313/147, d'une superficie de 5a87ca.
- Demande reçue de Maître Jean-Paul ZOBLER portant déclaration d'intention d'aliéner d'un immeuble non bâti appartenant au CREDIT MUTUEL AMENAGEMENT FONCIER, consistant en un bien situé rue du Château – lotissement de la Gare – lot numéro 13, cadastré section 16 n° 247/3, d'une superficie de 2a27ca.

La commune n'a pas exercé son droit de préemption pour ces DIA et la DIA relative à la ZAE est transférée à la CCPR, compétente en la matière.

Travaux

- Point sur l'avancée des travaux de la mairie

Finances

Signature de bons de commande pour :

- La pose et fourniture de panneaux d'informations d'un montant de 38 320 € HT auprès de PRISMAFLEX. Patricia HILD estime que le coût est très cher
- Jean-Noël LAENGER pour la mise en peinture des portes de placard et table du conseil pour 11 609.24 € TTC,
- Une classe mobile aux écoles pour 13 309.50 € HT auprès d'ATIS. Ce montant sera ventilé sur les 4 communes du RPI.

Des devis sont en cours pour le remplacement de la chaudière de la salle polyvalente. Un 1^{er} devis a été obtenu, il s'élève à 45 000 €.

Point 12 - Point des réunions intercommunales passées

5 novembre (Catherine) : réunion à Rivières de Haute-Alsace

6 novembre et 8 décembre (Virginie) : commission communication

6 et 27 novembre (Francis/Serge) : réunion SIAEPABE

12 novembre (Julien) : commission environnement

12 novembre et 9 décembre (Serge/Julien) : SIVU de la forêt

13 novembre (Virginie) : commission enfance et jeunesse

17 novembre (Virginie) : COPIL CTG

22 novembre (Francis) : séminaire des élus : bilan de fin de mandat

27 novembre (Francis) : conseil communautaire.

Point 13 - Point des rencontres et réunions communales passées

21 novembre (Francis) : société d'Histoire – verger mémoriel

25 novembre (Karine) : commission festivités

25 novembre (Francis) : conseil de fabrique

Point 14 - Agenda, grands anniversaires

Agenda :

Repas de fin d'année conseil municipal / agents communaux vendredi 12 décembre au Nid de Cigognes à Ostheim.

Grands anniversaires :

11 décembre : 90 ans de Henriette UHL

17 décembre : 80 ans de Simone HUCK

26 décembre : 97 ans de François NUSSBAUMER

Point 15 - Date du prochain conseil municipal

Lundi 29 décembre 2025 à 19h

Lundi 12 janvier 2026 à 19h.

Point 16 - Tour de table

Patricia HILD

Demande qui a déposé les gerbes au Monument aux morts et 02/11 et pourquoi le conseil municipal n'était pas informé.

Malgré l'invitation reçue en mairie de l'association Pèlerinage Tambov de Turckheim aucun membre de la municipalité, ni le maire n'étaient présents à la dépose d'une gerbe au monument aux morts le 02/11. Réponse : M. le Maire s'était excusé.

Remercie la Société d'Histoire et de généalogie de Bennwihr pour le bulletin spécial témoignages.

Martine WAGNER

Re-demande un panneau interdiction de circuler + panneau 30 et marquage au sol rue O'connell,

Catherine FRIEH

La cuisine de la salle culturelle n'est pas pratique et l'aménagement serait à revoir.

Virginie DIETERLEN

Avancée du nouveau site internet.

Francis DONATH, Maire

Installation d'un 3^{ème} point d'apport volontaire « emballages » à Bennwihr-Gare.

Par mail, Benoît MUNIER remercie également la Société d'Histoire et de généalogie de Bennwihr pour le bulletin spécial témoignages.

La séance est levée à 21h00.

Le Maire,

Francis DONATH.



La secrétaire,

Mireille CIANCIA-METZ.

